

**REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ELECTRIQUE
DU 25 FEVRIER 2015**

Présents : Mrs Alain LUBOZ Président, Daniel PERSONNAZ, Valentin VINCENDET, Victor PERSONNAZ, Lucien VINCENDET, Valentin VINCENDET,

Absents excusés : Mme Françoise RENOU, M. Loïc PERSONNAZ.

1. Contrat de vente de l'ancienne nacelle.

Ce contrat est établi entre la Régie Electrique de Bessans et Monsieur Bernard HARTINGER ;

Le prix de vente est fixé à 500 € (Cinq cent euros).

Après avoir pris connaissance de l'état de ce véhicule, M. Bernard HARTINGER renonce à exercer à l'encontre de la Régie Electrique toute action quelle qu'en soit la nature.

Accord du Conseil de Régie à l'unanimité.

2. Recyclage Habilitation Electrique Niveau 1 et supérieur.

Un stage d'habilitation électrique pour 5 membres du personnel communal est prévu cette année, les 2 et 3 novembre 2015.

Durée : 2 jours

Coût : 1 128.55 € H.T. pour les 5 personnes.

Accord du Conseil de Régie à l'unanimité.

3. Certificat d'aptitude nacelle.

Un certificat d'aptitude pour la conduite de la nacelle est obligatoire.

L'électricien de régie, M. Christophe LOMBARD, effectuera un stage d'une journée au printemps 2015.

Coût du stage : 735 €

Accord du Conseil de Régie à l'unanimité.

4. Convention avec Bonneval S/Arc.

Convention concernant la mise à disposition des régies municipales d'électricité de Bonneval S/ Arc et Bessans.

Elle a été approuvée par les Conseils Municipaux des deux communes.

5. Vérification technique des bâtiments communaux recevant du public.

Il s'agit d'une vérification périodique des installations électriques de locaux municipaux recevant du public : Espace Nordique, Eglise, Office e Tourisme, Ecole, ...) mais aussi de bâtiments techniques : garages, STEP..., des appareillages relatifs aux Remontées Mécaniques.

Le bureau de contrôle SOCOTEC a fait des propositions chiffrées.

Le montant de cette prestation sera réglé par la Commune.

Il appartient au Conseil Municipal de prendre une délibération concernant ces contrôles.

Le Conseil de Régie propose de coordonner les interventions de la SOCOTEC en mettant à la disposition de ce bureau l'électricien de la Régie.

Accord du Conseil de Régie à l'unanimité.

6. Chapelle d'Avérole.

Il est demandé à l'Association LAVAL, par l'intermédiaire de sa Présidente Mme Régie BURLETT, de donner des éléments techniques (en particulier puissance électrique nécessaire) qui conditionnent les dimensions des panneaux solaires permettant l'éclairage de cet édifice, et le fonctionnement d'un amplificateur (piano électrique par exemple).

Un courrier sera adressé à la présidente.

7. Factures impayées.

A ce jour, les factures 2014 sont quasiment toutes réglées.

M. Le Président rappelle les termes du « Règlement définissant les conditions de fourniture d'énergie électrique » voté par le Conseil de Régie et entériné par le Conseil Municipal, qui précise que

- Le coût d'une relance simple est **15 € H.T.**
- Le coût d'une relance avec recommandé et accusé de réception : **25 € H.T.**

Ces tarifs seront à l'avenir appliqués sur les factures.

8. Travaux prévus en 2015.

Afin de préparer le Budget Primitif 2015, il a été demandé à M. Christophe LOMBARD d'établir la liste des travaux à prévoir pour cette année.

- Remplacement du transformateur HT 400 KVA des Conchettes :
Estimation 7 500 €.
- Remplacement de deux cellules HT du transformateur du Villaron.
Estimation : 6 500 €
- Modification des Tarifs Jaune par des Tarifs Bleu.
Une partie a déjà été modifiée.
L'ensemble des travaux liés à cette modification est estimé à 30 000 €.
- Poursuite du remplacement des compteurs mécaniques par des compteurs électroniques.
- Branchement de nouveaux abonnés.
- Habillage en pierre des grilles de « fausse coupure » détériorées, estimation environ 5 000 €.
- Les recyclages d'habilitation et du permis nacelle cités au § 2 et 3 pour un montant d'environ 1 900 € H.T.

*Le Président de la Régie,
Alain LUBOZ.*